

LA DEMARCHE GVET (GESTION DES TRAITEMENTS VETERINAIRES EN ELEVAGE) POUR MODERNISER LE REGISTRE DES TRAITEMENTS ET MESURER LES USAGES D'ANTIBIOTIQUES EN ELEVAGE PORCIN

Anne Hémonic (1), Gérard Moulin (2), Anne Chevance (2), Serge Lanson (2), Joseph Colas (3), Cécile Pincent (3), Michel Querné (1), Brigitte Badouard (1), Isabelle Corrége (1)

(1) IFIP – Institut du porc, 35650, Le Rheu
(2) Anses-ANMV, 35 306 Fougères
(3) Isagri, 35 770 Vern sur Seiche

Contexte et objectifs

L'éleveur est l'infirmier de son élevage : il prépare et administre les traitements aux animaux, conformément aux prescriptions vétérinaires. A ce titre, il endosse de nombreuses responsabilités : la santé et le bien-être des animaux, la sécurité et salubrité de la viande de porc, la sécurité du personnel de l'élevage.

Bien que la traçabilité des traitements vétérinaires en élevage soit obligatoire depuis 2000 (1), la quasi-totalité des éleveurs collecte actuellement ces informations sur support papier, sous des formats hétérogènes. La seule motivation est bien souvent de répondre aux obligations de traçabilité de l'utilisation des médicaments vétérinaires en élevage, régulièrement contrôlées par les Services de l'Etat. Cette réglementation est perçue comme une contrainte car elle exige une saisie répétitive et de peu d'intérêt, sans aucune valorisation afférente des données.

Désormais, de nouveaux éléments de contexte incitent à moderniser ce registre des traitements et à suivre les usages d'antibiotiques : les deux plans Ecoantibio (2, 3) recommandent de créer des outils d'auto-évaluation des usages d'antibiotiques en élevage à destination des éleveurs et des vétérinaires ; un Arrêté Ministériel de 2015 (4) demande aussi aux éleveurs de faire état des quantités et catégories d'antibiotiques utilisés sur une période donnée.

La démarche GVET (Gestion des traitements VÉTérinaires en élevage), entreprise par l'Ifip, l'Anses et Isagri et financée par le Plan Ecoantibio, vise à répondre à ces nouveaux enjeux : la modernisation du registre des traitements en élevage et la mesure standardisée et officielle des usages d'antibiotiques en élevage.

Matériel et méthodes

Pendant plusieurs années, l'éditeur de logiciels Isagri a mis à disposition des éleveurs un module sanitaire, inclus dans le « package » du logiciel de GTE-GTTT (Ediporc®), pour informatiser le registre des traitements. Mais des freins majeurs à l'utilisation existaient. Les éleveurs devaient spécifier eux-mêmes les médicaments utilisés, la voie d'administration, la posologie, la durée de traitement et le temps d'attente. Aucune centralisation des données dans une base collective n'étant prévue, ce logiciel ne permettait pas non plus aux éleveurs de comparer leurs usages à des références.

A travers la démarche GVET, l'Ifip et l'Anses ont produit un cahier des charges, public, pour définir et standardiser les données nécessaires à la mesure des usages d'antibiotiques en élevage. Ce cahier des charges, intégré par Isagri, lève aussi les freins au déploiement du module sanitaire. Deux nouvelles bases de données ont été construites en lien avec le logiciel : un catalogue normalisé des médicaments autorisés en élevage et une base centralisant les registres des traitements collectés (Figure 1).

Le catalogue des médicaments, désormais intégré dans le logiciel Ediporc®, évite le paramétrage manuel de chaque spécialité vétérinaire par les éleveurs. Désormais, les modalités de traitement de chaque médicament (voie d'administration, posologie, durée du traitement, temps d'attente) sont proposées aux utilisateurs qui peuvent alors les valider en l'état ou les ajuster pour se conformer à la prescription vétérinaire. Un gain de temps, un confort et, surtout, une plus grande précision en sont attendus. Par ailleurs, la connexion automatique avec les données de la GTTT et de la GTE permet un gain de temps en évitant les doubles saisies : les effectifs d'animaux, les numéros de truies, les dates de réforme, les numéros de bandes voire de salles sont déjà enregistrés.

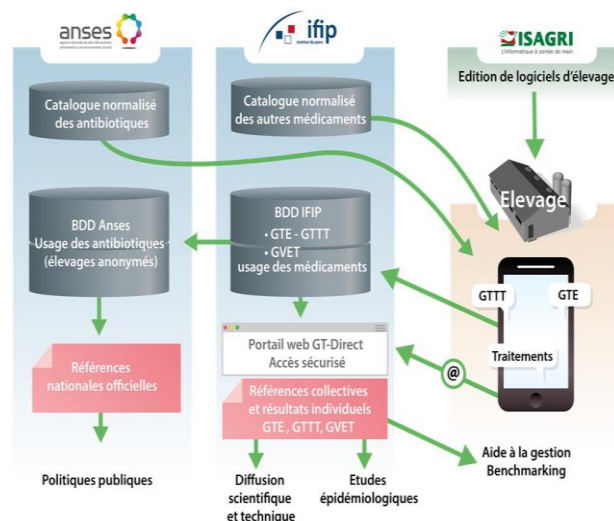


Figure 1 : Intégration dans le logiciel d'un catalogue normalisé des médicaments autorisés en élevage et création d'une base centralisant les registres des traitements collectés

Le transfert des données vers une base collective, hébergée et analysée à l'Ifip, est la seconde nouveauté intégrée dans Ediporc® : il s'agit d'une étape majeure pour permettre la valorisation des résultats. Les données empruntent le même circuit que les données issues de la GTE et de la GTTT et bénéficient donc de procédures en place, sécurisées et opérationnelles depuis plusieurs années.

Deux indicateurs sont proposés aux éleveurs pour suivre leurs usages d'antibiotiques : le nombre de traitements et le nombre de jours de traitement par animal. Ces indicateurs sont déclinés en de multiples catégories, pertinentes pour l'analyse : par type d'animal (troupe, porcelet en maternité, porc en post-sevrage ou en engraissement), par voie d'administration (orale via l'aliment ou l'eau de boisson, injectable), par famille de molécule antibiotique (colistine, amoxicilline, céphalosporines, ...) voire par motif de traitement (digestif, respiratoire...) si les éleveurs les enregistrent.

Le déploiement de cette démarche autorisera, dès lors que le nombre d'élevages sera suffisamment large pour atteindre une certaine représentativité, à produire des références collectives donnant une vision globale de l'évolution des pratiques et des résultats à l'échelle de la population.

Résultats et discussion

Les résultats individuels produits par GVET permettent aux éleveurs et à leurs vétérinaires de s'auto-évaluer sur leurs usages d'antibiotiques. Une enquête menée par Hémonic et al. (5) avait souligné l'intérêt de mettre en place un tel outil. En effet, la perception des éleveurs sur la façon dont leurs usages d'antibiotiques ont évolué en trois ans est erronée dans plus de 60 % des cas. Un tel outil a pour objectif de mieux cerner les quantités d'antibiotiques utilisées dans l'élevage, d'identifier les marges de réduction possibles et de suivre l'impact des actions mises en place, comme une nouvelle vaccination ou des règles de biosécurité. Les éleveurs accèdent directement et de manière sécurisée à leurs résultats, sur la plate-forme web de l'Ifip, GT-Direct (6), qui leur permet déjà de consulter et d'analyser leurs données technico-économiques (GTE, GTTT) (Figure 2). Ces données individuelles sont la propriété de l'éleveur et le principe de confidentialité s'y applique.

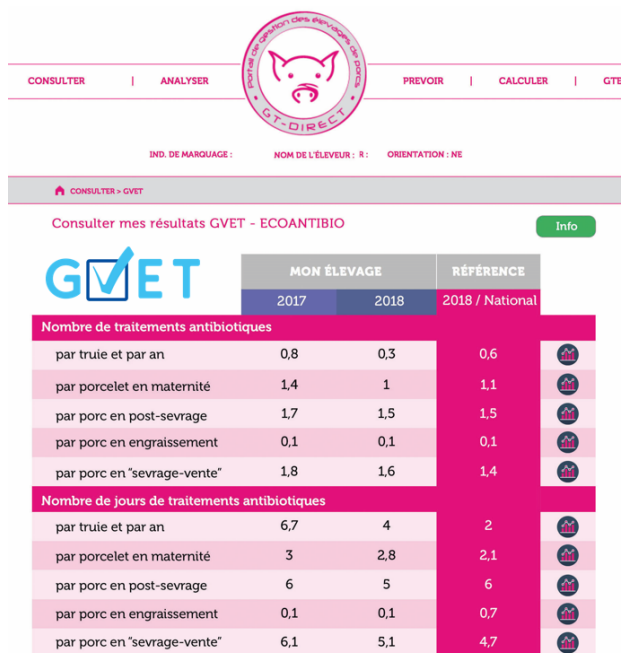


Figure 2 : Consultation des résultats de l'élevage et des références sur le site internet GT-direct (accès sécurisé)

Les références collectives permettront aux éleveurs de comparer leur niveau d'usage d'antibiotiques aux résultats nationaux ou par typologie d'élevage (situation géographique, orientation d'élevage...), comme c'est le cas pour les critères technico-économiques de la GTE et de la GTTT. Ce « benchmarking » entre pairs est un modèle éprouvé pour progresser au niveau individuel et collectif. Il peut aussi servir de base pour standardiser les démarches « porcs élevés sans antibiotique », qui se développent depuis quelques années.

D'autres types d'études, de nature épidémiologique, seront permises par ce dispositif : les analyses croisant les données d'usage des médicaments avec les caractéristiques générales des élevages (localisation, type d'activité, taille...) et leurs performances techniques et économiques issues de la GTE et de la GTTT permettront d'expliquer certaines pratiques ; pour exemple, l'impact de la mise en œuvre d'alternatives aux antibiotiques sur les traitements vétérinaires dans le cadre d'essais terrain ou de suivi de réseaux d'élevages.

Enfin, le projet de révision de la réglementation communautaire en matière de médicament vétérinaire prévoit l'obligation pour les États membres de communiquer les données relatives au volume des ventes mais aussi à l'utilisation des antibiotiques à l'Agence Européenne du médicament. La démarche GVET, qui précise les modalités d'administration des antibiotiques aux animaux, pourrait donc, dans ce cadre, compléter les données françaises qui, aujourd'hui, se limitent aux ventes (7).

Une communication importante est en cours pour favoriser le déploiement de GVET en direction de tous les acteurs du terrain potentiellement concernés : éleveurs, structures vétérinaires, organisations de producteurs, etc. Une phase pilote impliquant des élevages volontaires a démarré en 2017. Cette phase est accessible à tout éleveur équipé des modules GTE-GTTT d'Ediporc®, même si la GTE est externalisée auprès d'un tiers (organisations de producteurs, fabricants d'aliment...).

Conclusion

La démarche GVET se veut une occasion de transformer une contrainte réglementaire ancienne (la saisie du registre des traitements est obligatoire depuis 2000) en une réelle opportunité technique et sanitaire ; ceci en assurant (i) la faisabilité de la collecte par l'automatisation, (ii) la standardisation des indicateurs, (iii) l'aide au diagnostic et au conseil, et enfin (iv) la valorisation globale des données à l'échelle de la filière.

Financement

Etude financée par le Plan Ecoantibio

Références

- (1) Arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage
- (2) Ministère de l'Agriculture, 2011. Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire, 2012-2017.
- (3) Ministère de l'Agriculture, 2017. Ecoantibio2, Plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire 2017-2021.
- (4) Arrêté du 22 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments contenant une ou plusieurs substances antibiotiques en médecine vétérinaire.
- (5) Hémonic A, Ogereau J, Chauvin C, Dorenlor V, Corrége I, 2015. Journées Recherche Porcine, 47, pp. 289-294.
- (6) Ifip, vidéo GT-Direct : https://youtu.be/n26zR3L_Bno
- (7) Anses-ANMV, 2016. Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2016.